

COMMUNICATION EXTERNE – ENQUÊTE DE NOTORIÉTÉ ET DE PERCEPTION 2024 NOTICE DE CONFIDENTIALITÉ

RESPONSABLE DU TRAITEMENT ET DPO

RESPONSABLE DU TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Le **responsable du traitement** des données à caractère personnel est enregistré auprès de la Banque-Carrefour des entreprises sous le numéro 0316.381.039. Son identité et ses coordonnées sont :

Service public régional de Bruxelles Fiscalité
Place Saint Lazare 2 - 1210 Saint-Josse-ten-Noode
<https://fiscalite.brussels/>
info.fiscalite@fisc.brussels
+32 (0)2.430.60.60

La Direction de la Gestion de la Clientèle, dans la personne de Veerle Sabbe, est responsable pour ce traitement spécifique :

Veerle Sabbe
vsabbe@fisc.brussels
+32 (0)2.431.91.41

Délégué à la protection des données

Il a été désigné un **délégué à la protection des données (DPO)**, que les personnes concernées par le traitement des données à caractère personnel peuvent contacter au sujet de toutes les questions relatives au traitement de leurs données et à l'exercice des droits que leur confère le RGPD :

Délégué à la protection des données de Bruxelles Fiscalité
Place Saint Lazare 2 - 1210 Saint-Josse-ten-Noode
dpo.bf@fisc.brussels

Pour l'exercice des droits que leur confère le RGPD, les personnes concernées peuvent contacter :
privacy.fiscalite@fisc.brussels
privacy.fiscaliteit@fisc.brussels

OBJECTIF ET BASE LÉGALE

Cette action répond à l'objectif suivant : permettre à Bruxelles Fiscalité d'élaborer sa nouvelle stratégie de communication 2025 – 2026.

Afin que notre nouvelle stratégie de communication interne et externe corresponde au mieux aux besoins et réalités de nos publics cibles, nous souhaitons interroger les citoyen·ne·s et redevables de taxes bruxelloises. Le but est d'évaluer les connaissances et la perception de nos publics externes concernant Bruxelles Fiscalité. Ces informations nous permettront de proposer une stratégie et des plans de communication plus adaptés et plus pertinents.

Dans la réalisation de cette action, des traitements de données à caractère personnel sont effectués. Le règlement du Parlement européen et du Conseil n° 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (GDPR/RGPD), et abrogeant la directive 95/46/CE, et la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel sont par conséquent applicables.

La base légale est le consentement de la personne concernée aux traitements tels que décrits dans cette notice.

QUELLES DONNÉES PERSONNELLES COLLECTONS-NOUS ET COMMENT ?

Nous faisons la promotion de cette enquête via nos différents canaux de communication externe : site web www.fiscalite.brussels, plateforme MyTax, réseaux sociaux et contacts directs avec les citoyen·ne·s.

Le questionnaire est hébergé par Microsoft Forms. Il comprend des questions à choix multiple, des échelles d'évaluation et des réponses ouvertes et est paramétré en mode « anonyme » : les informations enregistrées par défaut sont la date et l'heure d'ouverture du formulaire et de soumission des réponses.

En plus de l'opinion des participant·e·s, les données suivantes sont collectées :

Caractéristiques personnelles : Région de résidence, genre, tranche d'âge et type d'emploi.

QUI A ACCÈS À VOS DONNÉES ET À QUI SONT-ELLES DIVULGUÉES ?

Seule l'agente de Bruxelles Fiscalité qui a créé le formulaire aura directement accès à vos réponses dans l'environnement Microsoft Forms.

Après clôture du formulaire Forms l'agente qui a créé le formulaire rassemble les réponses utiles dans un document Excel pour que des agents de Bruxelles Fiscalité puissent analyser les résultats.

Microsoft Forms, étant la plateforme qui stocke vos réponses, agit comme sous-traitant de Bruxelles Fiscalité. Forms est soumis à la Politique de Confidentialité du traitement des données à caractère personnel de Microsoft 365 :

<https://privacy.microsoft.com/fr-fr/privacystatement>

COMMENT PROTÉGEONS-NOUS ET SAUVEGARDONS-NOUS VOS DONNÉES ?

Vos réponses et toutes les informations relatives à vos données seront stockées sur un serveur appartenant à notre sous-traitant, Microsoft.

L'agente de Bruxelles Fiscalité qui a créé le questionnaire accède aux formulaires et à vos réponses en utilisant ses identifiants (nom d'utilisateur et mot de passe). À moins que l'agente ne communique à autrui ses informations de connexion, personne, en dehors de l'agente en charge, ne pourra accéder directement aux données du formulaire. L'authentification à deux facteurs est une mesure supplémentaire de protection pour éviter tout vol d'identité.

Le document Excel est enregistré dans un environnement avec un accès restreint aux agents de l'équipe communication.

COMBIEN DE TEMPS CONSERVONS-NOUS VOS DONNÉES ?

Trois mois après la clôture du formulaire Forms, l'agente qui a créé le questionnaire supprimera elle-même dans Microsoft Forms toutes les réponses reçues.

Les données récoltées et l'analyse de celles-ci, ainsi que le consentement, seront supprimés 1 an après la fin de l'enquête.

COMMENT POUVEZ-VOUS VÉRIFIER, MODIFIER OU SUPPRIMER VOS INFORMATIONS ?

En tant que personne concernée, vous disposez des droits suivants :

- Droit d'accès à vos données personnelles (article 15 RGPD)
- Droit de rectification de vos données personnelles qui sont incorrectes (article 16 RGPD)
- Droit à l'effacement de vos données personnelles (article 17 RGPD)
- Droit à la limitation du traitement de vos données personnelles (article 18 RGPD)

Vous souhaitez vérifier quelles données personnelles vous concernant sont conservées par Bruxelles Fiscalité ? Vous souhaitez modifier, corriger ou supprimer vos données ? Et ceci en relation avec la communication interne ? Veuillez contacter Tania Horbach (tahorbach@fisc.brussels). Veillez à ce que votre demande soit suffisamment détaillée.

L'exercice de vos droits peut aussi être demandé via :

- privacy.fiscalite@fisc.brussels
- privacy.fiscaliteit@fisc.brussels

Notez que vous pouvez à n'importe quel moment retirer votre consentement et demander que vos réponses au formulaire ne soient plus prises en compte. Cependant le traitement de vos réponses effectué jusqu'à ce revirement ne pourra pas être annulé.

Les autres questions relatives au traitement de vos données personnelles peuvent être adressées à notre DPO (dpo.bf@fisc.brussels).

PLAINTES

Si, malgré votre demande à Bruxelles Fiscalité, vous considérez que vos données personnelles ont été traitées d'une manière contraire à la réglementation sur la protection des données, vous pouvez adresser toute plainte à l'Autorité de protection des données (APD). Vous pouvez trouver des informations à ce sujet sur le site web de l'APD :

<https://www.autoriteprotectiondonnees.be/citoyen/agir/introduire-une-plainte>